

## Réponse de la Municipalité

à l'interpellation de Mme Anita Messere  
déposée le 3 octobre 2017

*« Le Petit Théâtre est en ruine, qu'attend la Municipalité pour le rénover ? »*

### Rappel de l'interpellation

*« Une visite inopinée dans les locaux du Petit Théâtre ont confirmé que l'état de délabrement extérieur où la molasse tombe comme la neige et où les murs sont maculés de graffitis correspond à l'état de vétusté avancé qu'on observe à l'intérieur : traces d'humidité au plafond et au-dessus des tableaux électriques, fenêtres aux standards Minergie 60's, pourriture, murs noirs de suie, sol recouvert de panneaux de chantier, mobilier très détérioré... Il pourrait être reproché à la Ville de ne pas entretenir suffisamment ce bâtiment, car on n'est pas loin de l'insalubrité et de l'insécurité, si ce n'étaient les services communaux eux-mêmes qui devaient se charger du contrôle... On peut pourtant qualifier les rénovations d'urgentes. Un crédit d'étude avait été demandé au Conseil communal en 2004, celui-ci avait été alors refusé. A présent, on ne peut plus repousser les travaux. Il faut intervenir rapidement.*

*La Municipalité de Lausanne communique abondamment sur le soin et les services qu'elle accorde à sa jeunesse. Mais face à ce trop petit théâtre qui fait carton plein au niveau de la fréquentation depuis des années, il semble que la Municipalité actuelle préfère investir de manière très généreuse dans des institutions réservées à une élite d'initiés qui sont bien loin d'avoir autant de soutien populaire. C'est le choix d'une politique culturelle dite « ambitieuse » privilégiée et on constate effectivement qu'il reste 2-3 miettes pour la culture populaire et accessible au plus grand nombre.*

*Depuis la création du Petit Théâtre en 1990, aucune rénovation d'envergure n'a été entreprise. Pour l'instant, aucun architecte n'est venu visiter le bâtiment afin d'établir la liste des travaux à faire et un devis estimatif pour le compte de la Municipalité. Il n'y a aucune volonté claire, et encore moins de délai annoncé pour l'entretien pourtant urgent de cette mesure ».*

### Préambule

La Municipalité rappelle tout d'abord son attachement au Petit Théâtre et au rôle fondamental que cette institution joue dans le paysage culturel lausannois à la fois comme lieu de création et comme lieu d'initiation au théâtre et de partage intergénérationnel. Elle est également consciente de son succès auprès d'un public par essence sans cesse renouvelé et se réjouit de son dynamisme artistique actuel. Elle rappelle également son soutien à l'institution dont la subvention est passée en dix ans de CHF 380'000.- à CHF 820'000.- aujourd'hui. L'augmentation de cette subvention est à ce titre l'un des objectifs inscrits au rapport-préavis de politique culturelle N° 2015/01 du 8 janvier 2015.

### Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

**Question 1 :** *La Municipalité, qui aime tant rappeler ses standards Minergie aux privés quand elle accorde des permis de construire, entend-elle donner l'exemple ou attendre qu'un bout de crépis, un volet ou une planche tombe sur un enfant avant d'entreprendre ces travaux ?*

La Municipalité rappelle tout d'abord que depuis 2011, le Service des logement et gérances a engagé plus de CHF 100'000.- afin de faire face aux travaux les plus urgents touchant aussi bien aux installations électriques, qu'à l'entretien de la toiture ou aux peintures. Toutefois, comme

l'interpellatrice, la Municipalité est consciente de l'état de vétusté du bâtiment et de la nécessité de prévoir des travaux d'envergure. A cette fin, elle a inscrit au plan des investissements, un montant de 2,7 millions, à compter de 2021. Un préavis demandant l'ouverture d'un crédit d'ouvrage sera déposé au Conseil communal avant cette échéance.

La Municipalité rappelle par ailleurs que les chantiers actuellement entrepris ou planifiés à plus brève échéance en lien avec des bâtiments abritant des institutions culturelles (dont par exemple la rénovation du Théâtre de Vidy) répondent également à des urgences infrastructurelles et sécuritaires, au même titre que le Petit Théâtre.

***Question 2 : La Municipalité entend-elle redistribuer le budget culturel de manière plus équitable entre les institutions de vitrine et celles qui intéressent réellement le plus grand nombre ?***

La Municipalité mène depuis de nombreuses années une politique culturelle ouverte, soucieuse de soutenir la création et l'accès aux œuvres par le public le plus large possible, dans tous les domaines artistiques et dans toutes les esthétiques. Elle ne privilégie aucune discipline et aucune catégorie de public particulière. Dans ce contexte, elle considère le Petit Théâtre comme une institution majeure, au même titre que le TKM (anciennement Théâtre Kléber-Méleau), le centre d'arts scéniques contemporains l'Arsec ou Les Docks dont les montants de subvention sont relativement proches.

La Municipalité relève également que les institutions qualifiées de vitrine, loin de n'intéresser qu'une élite, attirent un nombreux public. Pour ne s'en tenir qu'aux quatre grandes institutions phares de Lausanne (BBL, Opéra de Lausanne, OCL, Théâtre de Vidy), leurs fréquentations cumulées représentent annuellement près de 140'000 spectateurs (auxquels s'ajoutent en moyenne 170'000 spectateurs en tournée), ce qui les place de fait parmi les institutions les plus populaires de la ville. Il est également à relever que ces grandes institutions développent continuellement des programmes destinés aux publics de proximité (ateliers et Route lyrique de l'Opéra, propositions jeune public et spectacles dans les classes par le Théâtre de Vidy, concerts pour enfants et de midi à l'OCL, etc.). Essentielles dans la stratégie de marketing urbain de la Ville, ces institutions n'en sont donc pas moins des lieux de culture largement fréquentés par la population lausannoise et environnante.

***Question 3 : La Municipalité est-elle consciente qu'avant d'investir des millions pour sa culture ambitieuse, il faut collaborer préalablement avec le Canton afin de garantir sa politique ?***

La Municipalité rejoint l'interpellatrice sur l'importance qu'il convient d'accorder à tisser des liens de collaboration forts avec le Canton de Vaud. Elle relève néanmoins, contrairement à ce que pense l'interpellatrice, que ce travail se fait avec rigueur et systématique et que les liens entre le Canton et la Ville en matière culturelle n'ont cessé de se renforcer ces dernières années. Les exemples sont très nombreux : « Plateforme 10 » où le Canton et la Ville travaillent en bonne intelligence, l'établissement de conventions multipartites de subventionnement, d'ores et déjà établies pour l'OCL et l'EVL et à venir pour Vidy et l'Opéra, le projet Capitole pour lequel la Ville et le Canton se sont entendus sur des financements conjoints, le théâtre TKM où communes de l'ouest, Ville de Lausanne et canton sont impliqués et enfin la grande majorité des institutions et manifestations soutenues par la Ville et le Canton. Il y a enfin lieu d'ajouter que les contacts et la coordination sont très réguliers, aussi bien au niveau politique qu'entre les services de la culture.

Sur le plan financier, la Ville de Lausanne est par ailleurs très attentive à obtenir un meilleur partage des charges culturelles eu égard à la provenance importante de spectateurs « hors Lausanne ». C'est une question qui a trait au caractère de « ville-centre » de Lausanne. Si le sujet n'est pas nouveau et les avancées difficiles, elles n'en sont pas moins réelles, notamment à travers la convention de subventionnement du TKM, la convention OCL mais aussi les négociations relatives au projet Capitole.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice.

*Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne le 30 novembre 2017.*

Au nom de la Municipalité

Le syndic :  
Grégoire Junod

Le secrétaire :  
Simon Affolter

